

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
--:-  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
--:-:-

DECRET N°75-63 du 20 mars 1975  
portant intérim -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;  
VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du  
Gouvernement et le décret n° 75-26 du 29 Janvier 1975 qui l'a  
modifié ;  
VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Ser-  
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant les  
attributions des Membres du Gouvernement ;

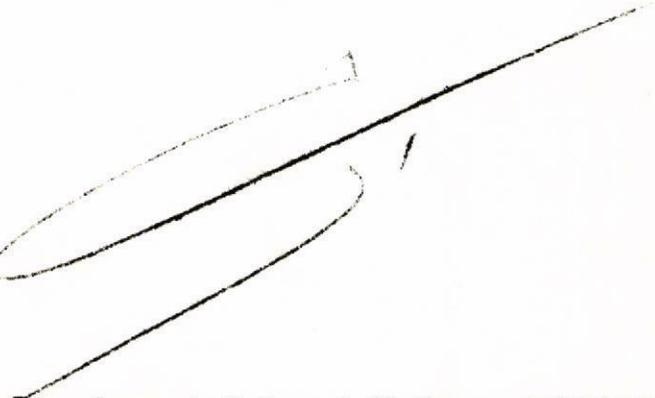
DECRETE :

ARTICLE 1er.- Pour compter du Jeudi 20 Mars 1975, le Capitaine Vincent  
UEZODJE, Ministre de l'Education Nationale, assure l'intérim du Ministre  
du Développement Rural et de l'Action Coopérative, pendant l'absence du  
Capitaine DJIBRIL Moriba.-

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 20 mars 1975

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

COPIES ; PR 8 - CS 6 - CNR 6 - SGG 4 -  
Ministères 14 - SPD 2 - EMAT-EMGN-EMSC 12 -  
P-DGJL-INSAE-CNI 8- IAA-DCCT-IGF-DGI 8 -  
-DCF-DC-Gde.ChanC 6 - JORDI.-